

Tribunal Judiciaire de BOBIGNY
Rôle n° : 26/03668

Audience d'adjudication du 06.10.2026 à 14 h 00

DIRE

Complétant et rectifiant le dire annexé le 10.04.2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE

Au greffe a comparu Maître Elise BARANIACK, Avocat Associé de la SCP WUILQUE BOSQUÉ TAOUIL BARANIACK DEWINNE, Avocat au Barreau de Seine Saint Denis, demeurant 2, place de la République 93600 Aulnay-Sous-Bois – Tel : 01 48 66 75 00 – Toque PB 173 :

Laquelle Nous a dit :

Que pour compléter le cahier des conditions de vente qui précède, elle entendait préciser que la parcelle Section AI n° 30 Lieudit « La Croix Charon » évoquée dans le dire annexé au présent cahier le 10.04.2026 a fait l'objet d'une division.

Ainsi, la désignation de la parcelle concernée est
Lieudit « La Croix Charon »
SECTION AI n° 392 pour 3 a et 29 ca

C'est cette parcelle qui fait l'objet de la présente vente telle qu'ordonnée le 23.09.2025 par le Juge commissaire commis à la liquidation du

Ainsi, la présente vente porte sur les **PARCELLES sises à LE MESNIL AMELOT (77) :**

Lieudit « La Pointe du Moulin », cadastré Section AB n° 109, pour 27a 97ca

Lieudit « Henry Fosse », cadastré Section AB n° 176, pour 25a 78 ca

Lieudit « Le Goubbron », cadastré Section AC n° 85, pour 12a 80ca

Lieudit « La Feneste », cadastré Section AD n° 14 pour 6 a 04 ca

Lieudit « La Justice », cadastré Section AD n° 51, pour 17a 11ca

Lieudit « La Saussaie », cadastré Section AD n° 119, pour 15a 86ca

Lieu dit « Le Haut des Perriers », cadastrés :

Section AE n° 3 pour 45a25ca

Section AE n° 217 pour 85 ca

Section AE n° 218 pour 2a 95ca

Lieu dit « Lepinette Changeant », cadastrés :

Section AE n° 108 pour 18a 17ca

Section AE n° 302 pour 17a 29ca

Section AE n° 303 pour 10a 66ca

Lieu dit « Le Haut de la Grande Borne » cadastré Section AH n° 72 pour 26a 36ca

Lieu dit « Le Bas de la Grande Borne » cadastré Section AH n° 89 pour 13a 66ca

Lieu dit « La Croix Charon » cadastré Section AI n° 392 pour 3a 29ca

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de la situation des biens objet de la présente procédure.

Et ledit Maître Elise BARANIACK, Avocat Associé de la SCP WUILQUE BOSQUÉ
TAOUIL BARANIACK DEWINNE, a signé sous toutes réserves.

